

Gouvernement du Québec

Décret 476-2006, 30 mai 2006

CONCERNANT la requête de la Société Hydro-Québec relativement à l'approbation des plans et devis de la phase 2 du projet de construction des ouvrages de retenue de l'aménagement hydroélectrique des Rapides-des-Cœurs situé sur la rivière Saint-Maurice, dans la Ville de La Tuque

ATTENDU QUE la requérante, la Société Hydro-Québec, soumet pour approbation les plans et devis de la phase 2 du projet de construction des ouvrages de retenue de l'aménagement hydroélectrique des Rapides-des-Cœurs situé sur la rivière Saint-Maurice, dans la Ville de La Tuque;

ATTENDU QUE les travaux consistent en la construction des sections barrage-poids droit et évacuateur de crues du barrage des Rapides-des-Cœurs;

ATTENDU QU'il s'agit d'ouvrages destinés à assurer l'alimentation en eau de la future centrale hydroélectrique des Rapides-des-Cœurs;

ATTENDU QUE le barrage des Rapides-des-Cœurs est situé dans le Canton Rhéaume, dans la circonscription foncière de La Tuque;

ATTENDU QUE le gouvernement a autorisé la réalisation du projet par l'adoption du décret numéro 378-2005 du 20 avril 2005 en vertu des articles 31.1 et suivants de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), modifié par le décret numéro 955-2005 du 19 octobre 2005;

ATTENDU QUE le gouvernement a autorisé la requérante à construire les aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs ainsi que les infrastructures et les équipements connexes par l'adoption du décret numéro 379-2005 du 20 avril 2005 en vertu du septième alinéa de l'article 29 de la Loi sur Hydro-Québec (L.R.Q., c. H-5);

ATTENDU QUE les terrains affectés par le barrage et son refoulement des eaux sont du domaine de l'État et du domaine privé;

ATTENDU QUE le gouvernement a approuvé les plans et devis de la phase 1 du projet de construction des ouvrages de retenue de l'aménagement hydroélectrique des Rapides-des-Cœurs par le décret numéro 366-2006 du 2 mai 2006 en vertu des articles 56 et suivants de la Loi sur le régime des eaux (L.R.Q., c. R-13);

ATTENDU QU'une autorisation de construction a été émise par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs le 30 mars 2006, conformément à l'article 5 de la Loi sur la sécurité des barrages (L.R.Q., c. S-3.1.01);

ATTENDU QUE l'approbation des plans et devis des travaux est requise en vertu des articles 56 et suivants de la Loi sur le régime des eaux;

ATTENDU QUE les documents faisant l'objet de la présente demande d'approbation sont les suivants:

1. Un devis intitulé « Centrale Rapides-des-Cœurs – Clauses techniques particulières – Lot R-06 – Bétonnage de l'évacuateur de crues, du régulateur, du barrage-poids droit et travaux connexes – Section 1 », signé et scellé le 30 juin 2005 par MM. Louis-Georges Lacombe, André Trudel, ingénieurs, et Giovanni Osellame, géologue, Tecslult inc.;

2. Un plan intitulé « Centrale des Rapides-des-Cœurs – Centrale et ouvrages connexes – Agencement général – Vue en plan », portant le numéro 1427-70309-011-01-D-TU-0-T709W-01-SM, signé et scellé le 12 septembre 2005 par MM. André Beaudet, ingénieur RSW inc. et André Trudel, ingénieur Tecslult inc.;

3. Un plan intitulé « Centrale des Rapides-des-Cœurs – Traitement des fondations – Évacuateur de crues – Ouvrage régulateur et barrage-poids droit - Injection – Vue en plan et coupes », portant le numéro 1427-70901-003-01-A-TU-0-T709W-01-SM, signé et scellé le 12 septembre 2005 par MM. Redha Kara, ingénieur, et Jean-Yves Daoust, géologue, Tecslult inc.;

4. Un plan intitulé « Centrale des Rapides-des-Cœurs – Superstructure – Bétonnage – Évacuateur – Mur bajoyer aval rive gauche – Plan – Élévations – Coupes – Détail », portant le numéro 1427-70903-015-01-A-TU-0-T709W-01-SM, signé et scellé le 12 septembre 2005 par M. Louis-Georges Lacombe et Mme Isabelle D'Aoust, ingénieurs, Tecslult inc.;

5. Un plan intitulé « Centrale des Rapides-des-Cœurs – Terrassement – Mur bajoyer aval rive gauche – Remblayage – Plan et coupes », portant le numéro 1427-70907-006-01-0-TU-0-T709W-01-SM, signé et scellé le 12 septembre 2005 par MM. Mario Sirois et André Trudel, ingénieurs, Tecslult inc.;

6. Un plan intitulé « Centrale des Rapides-des-Cœurs – Évacuateur de crues – Services mécaniques de production – Agencement général », portant le numéro 1427-70905-026-01-0-IY-0-T709W-01-SM, signé et scellé le 21 novembre 2005 par M. François Lanciault, ingénieur, Dessau-Soprin inc.;

7. Un plan intitulé « Centrale des Rapides-des-Cœurs – Évacuateur de crues – Services mécaniques de production – Vanne de l'évacuateur – Coupes et détails », portant le numéro 1427-70905-027-01-0-IY-0-T709W-01-SM, signé et scellé le 21 novembre 2005 par M. François Lanciault, ingénieur, Dessau-Soprin inc. ;

8. Un plan intitulé « Centrale des Rapides-des-Cœurs – Évacuateur de crues – Services mécaniques de production – Poutrelles de l'évacuateur – Coupes et détails », portant le numéro 1427-70905-028-01-0-IY-0-T709W-01-SM, signé et scellé le 21 novembre 2005 par M. François Lanciault, ingénieur, Dessau-Soprin inc. ;

9. Un plan intitulé « Centrale des Rapides-des-Cœurs – Évacuateur de crues – Services mécaniques de production – Pièces encastrées – Vannes de l'évacuateur – Coupes et détails », portant le numéro 1427-70905-029-01-0-IY-0-T709W-01-SM, signé et scellé le 21 novembre 2005 par M. François Lanciault, ingénieur, Dessau-Soprin inc. ;

10. Un plan intitulé « Centrale des Rapides-des-Cœurs – Évacuateur de crues – Services mécaniques de production – Pièces encastrées – Poutrelles de l'évacuateur – Coupes et détails », portant le numéro 1427-70905-030-01-0-IY-0-T709W-01-SM, signé et scellé le 21 novembre 2005 par M. François Lanciault, ingénieur, Dessau-Soprin inc. ;

11. Un plan intitulé « Centrale des Rapides-des-Cœurs – Évacuateur de crues – Services mécaniques de production – Vanne du régulateur – Coupes et détails », portant le numéro 1427-70905-031-01-0-IY-0-T709W-01-SM, signé et scellé le 21 novembre 2005 par M. François Lanciault, ingénieur, Dessau-Soprin inc. ;

12. Un plan intitulé « Centrale des Rapides-des-Cœurs – Évacuateur de crues – Services mécaniques de production – Poutrelles du régulateur – Coupes et détails », portant le numéro 1427-70905-032-01-0-IY-0-T709W-01-SM, signé et scellé le 21 novembre 2005 par M. François Lanciault, ingénieur, Dessau-Soprin inc. ;

13. Un plan intitulé « Centrale des Rapides-des-Cœurs – Évacuateur de crues – Services mécaniques de production – Pièces encastrées – Vanne du régulateur – Coupes et détails », portant le numéro 1427-70905-033-01-0-IY-0-T709W-01-SM, signé et scellé le 21 novembre 2005 par M. François Lanciault, ingénieur, Dessau-Soprin inc. ;

14. Un plan intitulé « Centrale des Rapides-des-Cœurs – Évacuateur de crues – Services mécaniques de production – Pièces encastrées – Poutrelles du régulateur – Coupes et détails », portant le numéro 1427-70905-034-01-0-IY-0-T709W-01-SM, signé et scellé le 21 novembre 2005 par M. François Lanciault, ingénieur, Dessau-Soprin inc. ;

15. Un plan intitulé « Centrale des Rapides-des-Cœurs – Superstructure – Bétonnage – Barrage-poids droit – Plan – Coupes – Détails », portant le numéro 1427-70903-016-01-A-TU-0-T709W-01-SM, signé et scellé le 16 décembre 2005 par M. Saeid Sabati et le 22 décembre 2005 par M. Louis-Georges Lacombe, ingénieurs, Tecslult inc. ;

16. Un plan intitulé « Centrale des Rapides-des-Cœurs – Superstructure – Bétonnage – Barrage-poids droit – Dalle – Plan – Coupes – Détails », portant le numéro 1427-70903-018-01-A-TU-0-T709W-01-SM, signé et scellé le 16 décembre 2005 par M. Saeid Sabati et le 22 décembre 2005 par M. Louis-Georges Lacombe, ingénieurs, Tecslult inc. ;

17. Un plan intitulé « Centrale des Rapides-des-Cœurs – Superstructure – Structure métallique – Plate-forme – Barrage-poids droit – Plan – Coupes – Détails », portant le numéro 1427-70903-024-01-A-TU-0-T709W-01-SM, signé et scellé le 16 décembre 2005 par M. Saeid Sabati et le 22 décembre 2005 par M. Louis-Georges Lacombe, ingénieurs, Tecslult inc. ;

18. Un plan intitulé « Centrale des Rapides-des-Cœurs – Superstructure – Structure métallique – Plate-forme – Barrage-poids droit – Coupes », portant le numéro 1427-70903-025-01-A-TU-0-T709W-01-SM, signé et scellé le 16 décembre 2005 par M. Saeid Sabati et le 22 décembre 2005 par M. Louis-Georges Lacombe, ingénieurs, Tecslult inc. ;

19. Un plan intitulé « Centrale des Rapides-des-Cœurs – Superstructure – Évacuateur de crues et régulateur – Définitions géométriques – Plans – Coupes – Tableaux », portant le numéro 1427-70903-004-01-B-TU-0-T709W-01-SM, signé et scellé le 22 décembre 2005 par MM. Louis-Georges Lacombe et Ronald Julien, ingénieurs, Tecslult inc. ;

20. Un plan intitulé « Centrale des Rapides-des-Cœurs – Superstructure – Bétonnage – Évacuateur de crues – Régulateur – Radier – Coursier – Plan – Coupes – Détails », portant le numéro 1427-70903-005-01-B-TU-0-T709W-01-SM, signé et scellé le 22 décembre 2005 par MM. Louis-Georges Lacombe et Ronald Julien, ingénieurs, Tecslult inc. ;

21. Un plan intitulé « Centrale des Rapides-des-Cœurs – Superstructure – Bétonnage – Régulateur – Coursier – Plan – Coupes – Détails », portant le numéro 1427-70903-006-01-B-TU-0-T709W-01-SM, signé et scellé le 22 décembre 2005 par MM. Louis-Georges Lacombe et Ronald Julien, ingénieurs, Tecslult inc. ;

22. Un plan intitulé «Centrale des Rapides-des-Cœurs – Superstructure – Bétonnage – Évacuateur de crues – Piliers intermédiaires – Pilier gauche – Radier – Coupes», portant le numéro 1427-70903-007-01-B-TU-0-T709W-01-SM, signé et scellé le 22 décembre 2005 par MM. Louis-Georges Lacombe et Ronald Julien, ingénieurs, Tecsult inc. ;

23. Un plan intitulé «Centrale des Rapides-des-Cœurs – Superstructure – Bétonnage – Évacuateur de crues – Pilier intermédiaire gauche – Plan – Coupes – Détails», portant le numéro 1427-70903-008-01-B-TU-0-T709W-01-SM, signé et scellé le 22 décembre 2005 par MM. Louis-Georges Lacombe et Ronald Julien, ingénieurs, Tecsult inc. ;

24. Un plan intitulé «Centrale des Rapides-des-Cœurs – Superstructure – Bétonnage – Régulateur – Pilier droit et Pilier intermédiaire droit – Plans – Coupes – Détails», portant le numéro 1427-70903-009-01-B-TU-0-T709W-01-SM, signé et scellé le 22 décembre 2005 par MM. Louis-Georges Lacombe et Ronald Julien, ingénieurs, Tecsult inc. ;

25. Un plan intitulé «Centrale des Rapides-des-Cœurs – Superstructure – Bétonnage – Régulateur – Pilier droit et Pilier intermédiaire gauche – Coupes», portant le numéro 1427-70903-010-01-B-TU-0-T709W-01-SM, signé et scellé le 22 décembre 2005 par MM. Louis-Georges Lacombe et Ronald Julien, ingénieurs, Tecsult inc. ;

26. Un plan intitulé «Centrale des Rapides-des-Cœurs – Superstructure – Bétonnage – Évacuateur de crues – Pilier gauche – Plan – Coupes – Détails», portant le numéro 1427-70903-011-01-B-TU-0-T709 W-01-SM, signé et scellé le 22 décembre 2005 par MM. Louis-Georges Lacombe et Ronald Julien, ingénieurs, Tecsult inc. ;

27. Un plan intitulé «Centrale des Rapides-des-Cœurs – Superstructure – Bétonnage – Régulateur – Mur de soutènement amont rive droite – Plan – Élévation – Détails», portant le numéro 1427-70903-012-01-B-TU-0-T709W-01-SM, signé et scellé le 22 décembre 2005 par MM. Louis-Georges Lacombe et Ronald Julien, ingénieurs, Tecsult inc. ;

28. Un plan intitulé «Centrale des Rapides-des-Cœurs – Superstructure – Bétonnage – Régulateur – Mur de soutènement amont rive droite – Coupes – Feuille 1 de 2», portant le numéro 1427-70903-013-01-B-TU-0-T709W-01-SM, signé et scellé le 22 décembre 2005 par MM. Louis-Georges Lacombe et Huu Phuc Nguyen, ingénieurs, Tecsult inc. ;

29. Un plan intitulé «Centrale des Rapides-des-Cœurs – Superstructure – Bétonnage – Mur bajoyer aval rive droite – Plan – Coupes», portant le numéro 1427-70903-014-01-A-TU-0-T709W-01-SM, signé et scellé le 22 décembre 2005 par MM. Louis-Georges Lacombe et Ronald Julien, ingénieurs, Tecsult inc. ;

30. Un plan intitulé «Centrale des Rapides-des-Cœurs – Superstructure – Bétonnage – Barrage-poids droit – Élévations», portant le numéro 1427-70903-017-01-A-TU-0-T709W-01-SM, signé et scellé le 22 décembre 2005 par MM. Louis-Georges Lacombe et Ronald Julien, ingénieurs, Tecsult inc. ;

31. Un plan intitulé «Centrale des Rapides-des-Cœurs – Superstructure – Localisation des boulons d’ancrage – Barrage-poids droit – Plan – Coupes – Détails», portant le numéro 1427-70903-019-01-A-TU-0-T709W-01-SM, signé et scellé le 22 décembre 2005 par MM. Louis-Georges Lacombe et Ronald Julien, ingénieurs, Tecsult inc. ;

32. Un plan intitulé «Centrale Rapide des Cœurs – Superstructure – Bétonnage – Évacuateur de crues – Pont de service – Tablier – Plan – Coupes – Détails», portant le numéro 1427-70903-026-01-B-TU-0-T709W-01-SM, signé et scellé le 22 décembre 2005 par MM. Louis-Georges Lacombe et Ronald Julien, ingénieurs, Tecsult inc. ;

33. Un plan intitulé «Centrale des Rapides-des-Cœurs – Superstructure – Ferrailage – Évacuateur de crues – Pont de service – Tablier – Plan – Coupes – Détails», portant le numéro 1427-70903-027-01-A-TU-0-T709W-01-SM, signé et scellé le 22 décembre 2005 par MM. Louis-Georges Lacombe et Ronald Julien, ingénieurs, Tecsult inc. ;

34. Un plan intitulé «Centrale des Rapides-des-Cœurs – Superstructure – Structure d’acier – Évacuateur de crues – Pont de service – Plan et coupes», portant le numéro 1427-70903-028-01-B-TU-0-T709W-01-SM, signé et scellé le 22 décembre 2005 par MM. Louis-Georges Lacombe et Ronald Julien, ingénieurs, Tecsult inc. ;

35. Un plan intitulé «Centrale des Rapides-des-Cœurs – Superstructure – Localisation des boulons d’ancrage – Pièces métalliques diverses – Évacuateur de crues – Pont de service – Plan – Coupes – Détails», portant le numéro 1427-70903-029-01-B-TU-0-T709W-01-SM, signé et scellé le 22 décembre 2005 par MM. Louis-Georges Lacombe et Ronald Julien, ingénieurs, Tecsult inc. ;

36. Un plan intitulé «Centrale des Rapides-des-Cœurs – Superstructure – Ferrailage – Régulateur – Mur de soutènement amont rive droite – Plan – Élévations», portant le numéro 1427-70903-037-01-A-TU-0-T709W-01-SM, signé et scellé le 22 décembre 2005 par MM. Louis-Georges Lacombe et Huu Phuc Ngyuen, ingénieurs, Tecslult inc. ;

37. Un plan intitulé «Centrale des Rapides-des-Cœurs – Superstructure – Ferrailage – Régulateur – Mur de soutènement amont rive droite – Coupes», portant le numéro 1427-70903-038-01-A-TU-0-T709W-01-SM, signé et scellé le 22 décembre 2005 par MM. Louis-Georges Lacombe et Huu Phuc Ngyuen, ingénieurs, Tecslult inc. ;

38. Un plan intitulé «Centrale des Rapides-des-Cœurs – Superstructure – Bétonnage – Structure d'acier – Localisation boulons d'ancrages – Régulateur – Pont de service – Plans – Coupes», portant le numéro 1427-70903-045-01-0-TU-0-T709W-01-SM, signé et scellé le 22 décembre 2005 par MM. Louis-Georges Lacombe et Ronald Julien, ingénieurs, Tecslult inc. ;

39. Un plan intitulé «Centrale des Rapides-des-Cœurs – Superstructure – Bétonnage – Régulateur – Mur bajoyer aval rive droite – Élévations», portant le numéro 1427-70903-053-01-A-TU-0-T709W-01-SM, signé et scellé le 22 décembre 2005 par MM. Louis-Georges Lacombe et Ronald Julien, ingénieurs, Tecslult inc. ;

40. Un plan intitulé «Centrale des Rapides-des-Cœurs – Superstructure – Bétonnage de scellement – Évacuateur de crues – Régulateur – Rainures des vannes et des poutrelles – Plans – Coupes», portant le numéro 1427-70903-054-01-0-TU-0-T709 W-01-SM, signé et scellé le 22 décembre 2005 par MM. Louis-Georges Lacombe et Ronald Julien, ingénieurs, Tecslult inc. ;

41. Un plan intitulé «Centrale des Rapides-des-Cœurs – Évacuateurs de crues – Services électriques – Mise à la terre enfouie – Coupes et détails», portant le numéro 1427-70906-008-01-B-IM-0-T709W-01-SM, signé et scellé le 22 décembre 2005 par M. Martin Giguère ingénieur, IMS Experts-conseils ;

42. Un plan intitulé «Centrale des Rapides-des-Cœurs – Agencement général – Évacuateur de crues et régulateur – Coupes», portant le numéro 1427-70909-003-01-B-TU-0-T709W-01-SM, signé et scellé le 22 décembre 2005 par MM. Louis-Georges Lacombe et Ronald Julien, ingénieurs, Tecslult inc. ;

43. Un plan intitulé «Centrale des Rapides-des-Cœurs – Agencement général – Évacuateur de crues et régulateur – Élévations», portant le numéro 1427-70909-004-

01-B-TU-0-T709W-01-SM, signé et scellé le 22 décembre 2005 par MM. Louis-Georges Lacombe et Ronald Julien, ingénieurs, Tecslult inc. ;

44. Un plan intitulé «Centrale des Rapides-des-Cœurs – Agencement général – Localisation des ouvrages – Plan», portant le numéro 1427-70909-007-01-B-TU-0-T709W-01-SM, signé et scellé le 22 décembre 2005 par MM. Louis-Georges Lacombe et Ronald Julien, ingénieurs, Tecslult inc.

ATTENDU QUE les plans et devis susmentionnés ont été examinés par trois ingénieurs du Centre d'expertise hydrique du Québec du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et qu'ils ont été jugés acceptables ;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire droit à cette requête ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

QUE, conformément aux articles 56 et suivants de la Loi sur le régime des eaux, l'approbation des plans et devis de la phase 2 du projet de construction des ouvrages de retenue de l'aménagement hydroélectrique des Rapides-des-Coeurs situé sur la rivière Saint-Maurice, dans la Ville de La Tuque, soit accordée aux conditions générales d'approbation ayant fait l'objet de l'arrêté en conseil numéro 682 du 26 avril 1963 et à la condition particulière suivante :

La requérante devra terminer le processus de vérification et de régularisation des droits fonciers dans les meilleurs délais et établir ensuite la preuve qu'elle détient tous les droits fonciers requis avant la mise en eau des ouvrages de retenue de l'aménagement.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

46392

Gouvernement du Québec

Décret 477-2006, 30 mai 2006

CONCERNANT l'approbation de l'Entente Ontario-Québec pour la promotion du développement durable du territoire public et des ressources naturelles

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'Ontario souhaitent renforcer leur coopération à l'égard de plusieurs questions importantes, dans des domaines économiques et sociaux, en vue d'améliorer les services offerts à leurs citoyens ;